Conseil des droits de l’homme

47e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Costa Rica**

Genève, 11 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Costa Rica, la remercie pour sa présentation, et lui adresse les trois recommandations suivantes :

1. Assurer le droit à la liberté d’expression et la sécurité des journalistes en renforçant la lutte contre le harcèlement en ligne, ainsi que contre les discours incitant à la haine, la discrimination et la méfiance envers les médias.
2. Inscrire la disparition forcée comme infraction pénale dans la législation nationale, et veiller à ce que toutes allégations de disparition forcée fassent l’objet d’une enquête et que les responsables soient traduits en justice.
3. Élaborer un Plan d’action national sur les entreprises et les droits de l’homme, pour lequel la Suisse est prête à partager son expertise avec le Costa Rica.

Je vous remercie.